

# PLAN DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



## Commune de Kerfot

Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération Septembre 2022 ;  
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Cadastre 2020



Émis en préfecture le 10/02/2023  
Reçu en préfecture le 10/02/2023  
Affiché le 15/02/2023  
ID : 02-2020/P181-2023/10-23/P.L. 5\_A119-AJ

### Servitudes relatives à la conservation du patrimoine

#### Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel

- AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :
  - Périmètre de protection immédiat
  - Périmètre de protection rapproché
  - Périmètre de protection éloigné
- EL9 - Passage piéton sur le littoral

#### Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel

- AC1 - Monuments Historiques
  - Site
  - Périmètre de protection éloigné
- AC2 - Monuments naturels et sites
  - Site classé
  - Site inscrit
- AC4 - Patrimoine architectural et urbain

#### Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique

- INT1 - Voisinage des cimetières
- PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
- EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares

#### Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements

- Énergie
  - I3 - Protection des canalisations de transport de gaz
  - I4 - Protection des lignes électriques
- Communications
  - EL11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération
  - T1 - Voies ferrées
  - T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
  - T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)
- Communications électroniques
  - PT1 - Protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
  - PT2 - Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

